

# LES P.P.

## PROVINCE-PARIS POUR LE GALOP FRANÇAIS

Bureau : 29, rue Claude Terrasse – 75016 PARIS  
Téléphone : 01 46 21 80 82 - Télécopie : 01 46 21 80 85  
[www.lespp.fr](http://www.lespp.fr)



Paris, le 8 juillet 2014

Chers amis,

Un certain nombre d'entre vous suivent les prises de positions et les propositions de notre association chaque semaine, à travers la publication hebdomadaire du *Grain de Sel du Vendredi*. Mais il y a encore, parmi nos membres, un certain nombre qui n'ont pas souhaité s'inscrire dans notre base de données et ne reçoivent donc pas cette communication.

Aussi, au début de l'été, je souhaite faire un point pour chacun d'entre vous sur trois sujets: un point sur la gestion de l'Institution, un point sur les positions que vos représentants défendent en son sein et vis à vis des pouvoirs publics, et un point sur nos réunions de cet été.

### **L'INSTITUTION : LA MISE EN PLACE DU PLAN DU COMITÉ STRATÉGIQUE**

Il y a un an, au nom du Comité Stratégique de l'Institution mis en place par le premier ministre et rassemblant le Trot et le Galop, certains de leurs organismes communs et les ministères de Tutelle, le sénateur Ambroise Dupont remettait un rapport engageant la filière à moyen terme.

#### **L'objectif: construire une nouvelle phase de croissance**

Les objectifs, nous les avons développés dans nos courriers, lors de notre assemblée générale, et au travers certains *Grain de Sel*. De façon simple, il faut construire dans les cinq ans une nouvelle phase de croissance pour les courses françaises, leurs élevages, leurs entraînements. Il faut aussi passer le cap de ces cinq ans en assurant le financement des acteurs de la filière par une progression des allocations, primes et subventions couvrant l'inflation.

Les moyens ne peuvent pas être inventés: investir dans des projets visant de forts retours financiers dans l'avenir, abaisser le niveau des charges pour passer la période difficile 2015-2018, et réaffecter les ressources vers la productivité au service des acteurs, c'est à dire principalement à travers les allocations, primes et subventions.

#### **Ce qui a été fait ou engagé depuis un an**

Un an après, évidemment, on ne peut pas se satisfaire d'un rythme trop lent, mais il est inhérent au modèle français des courses, associatif, coopératif et mutuel, ainsi qu'à la gestion si particulière de structures qui assurent l'organisation des courses 7 jours sur 7 et souvent 8 heures et plus par jour.

Des avancées réelles ont été réalisées.

**Le plan PMU 2020** qui est le socle de la stratégie de relance de toute l'Institution est défini et les flux financiers qu'il prévoit permettent de construire l'avenir.

Sur le plan des structures, un accord règle la **question des retraites complémentaires des salariés de l'Institution (ARS)** garantit les droits acquis, met en place un nouveau régime financièrement viable, et assaini les bilans du Trot et du Galop en diminuant fortement les engagements hors bilan.

Les négociations sur un nouveau décret fixant la règle du jeu de **la gouvernance des courses** et visant à renforcer l'organisation institutionnelle sont avancées, et ce décret devrait être promulgué avant la fin de l'année.

Une ébauche de **structure européenne des filières hippiques** a été dressée.

## **Ce qui reste à faire: plan d'économies et démarche commerciale commune**

Restent bien des questions à régler et, en premier lieu **les plans d'économies chiffrés à 50 millions d'euros** à réaliser globalement pour toute l'Institution. Si le PMU a fait une bonne part de ce qui lui revient, France Galop, Le Trot, les sociétés régionales et les organismes communs comme le PMH, Equidia, le GTHP (groupement technique des hippodromes parisiens), la Fédération, les organismes de formation (AFFASEC) doivent préciser leurs plans d'actions.

En sens inverse, une **démarche commerciale et marketing nouvelle** définie en commun entre les forces de l'Institution et une réflexion sur l'offre de programmes et d'occasions de parier et d'organisation des réunions de courses doivent contribuer à la définition du périmètre de la nouvelle phase de croissance.

Vous le voyez, le plan est engagé, mais derrière la vision à cinq ans, l'urgence est là, en particulier pour la réduction des coûts, et chacun doit en avoir conscience.

## **LES PP ET L'UNION POUR LE GALOP FRANÇAIS DANS LE DÉBAT «FRANCE GALOP 2020»**

Au niveau du Galop, la réflexion d'application du plan stratégique a donné lieu à une démarche de larges consultations de différents groupes de propriétaires et de professionnels mises en place à la demande du président Bertrand Bélinguier. Vos représentants PP, AQPS et permis d'entraîner y ont pris leur part dans des ambiances pas toujours constructives. Les travaux ne me semblent pas aboutir à des conclusions fortes et novatrices mais leur but n'était pas là. Ils ont en revanche établi des positions et, quelquefois les idées, des uns et des autres.

## **L'action : en premier le plan d'économie et les investissements dans le périmètre du Galop**

Après la consultation devra venir l'action et c'est la responsabilité du Conseil d'administration de France Galop. Vos représentants vont se mobiliser pour qu'elle débouche sur un plan «Galop 2020» qui respecte les conclusions du comité stratégique et qui, de ce fait, donnera de la visibilité aux acteurs du Galop et du dynamisme à l'ensemble.

C'est dire que la première des préoccupations doit être **le plan d'économies** (13 à 15 milliards pour le périmètre France Galop) **qui est le préalable à la distribution des allocations et primes à court terme**, et celui à la définition d'un plan de relance à moyen terme, financé sur les marges retrouvées.

Le deuxième axe d'action de vos représentants concernera **les investissements**: l'affectation de réserves et le redéploiement des économies réalisées devra être ambitieux, mais avant tout, avoir le souci du maintien de l'outil exceptionnel du Galop en France et assurer un vrai retour financier et d'image Dans ce cadre, la question du projet Longchamp se pose plus que jamais de façon cruciale.

## **Une hausse des allocations régulière et programmée sur 5 ans, une répartition qui respecte les équilibres**

La gestion quotidienne comme les investissements ne doivent servir qu'un objectif: l'enveloppe d'allocations, de primes et de subventions revenant aux acteurs des courses. La position de votre association ne vous surprendra pas: dès lors que les projections financières le permettent, **une augmentation annuelle de 1,5 % des allocations** doit être annoncée et assurée pour les cinq ans à venir.

Cette enveloppe ne sortira pas l'ensemble des acteurs du Galop de la situation qui est la leur. Dans un environnement de crise économique, les idées aventureuses de rupture de l'équilibre des programmes, de report des enveloppes sur certaines catégories devront être proscrites. Déshabiller Pierre pour habiller Paul, casser ce qui marche bien pour voler au secours de ce qui marche mal serait une façon irresponsable de gérer. Comptez sur nous pour être particulièrement vigilants et déterminés pour que ne soit pas mis en cause la répartition 1/3-2/3 obstacle plat, les proportions de courses de plat suivant la catégorie et la valeur des concurrents, le système si récemment modifié des primes, ...

Galop 2020 ne sera une réussite que s'il respecte le cadre du comité stratégique et réunit autour des efforts et de la définition d'un modèle de croissance. Sans jamais chercher à séparer, à accroître les antagonismes. C'est votre position, ce sera la nôtre.

## **VOTRE ASSOCIATION: LE RENDEZ VOUS DU *GRAIN DE SEL*, LES RENDEZ VOUS DE L'ÉTÉ**

Cette mobilisation des animateurs de notre association est quotidienne au sein des structures régionales et nationales. Elle n'est rien sans votre propre mobilisation: votre participation, vos avis, vos critiques, vos propositions.

C'est l'objectif du *Grain de Sel du vendredi*. Chaque semaine, je donne un point de vue sur un sujet général ou particulier qui vous concerne. Vos réactions – assez régulières d'ailleurs – sont les bienvenues, des occasions d'échanges. Cet axe de communication est au centre du dispositif PP et si vous ne recevez pas nos messages électroniques, n'hésitez pas à vous inscrire ou à consulter chaque semaine le site [www.lespp.fr](http://www.lespp.fr) .

Un autre axe de communication, le meilleur sans aucun doute, est le contact direct. Les représentants et animateurs des PP, des AQPS et des Permis d'entraîner, au plan régional comme au plan national sont très présents sur les champs de courses. N'hésitez pas à venir les voir, à porter vos réactions, à discuter pour tout dire.

De façon plus construite, les réunions organisées permettent des rencontres, des débats ouverts, de nouvelles adhésions. Le premier semestre a été marqué par le Prix de l'Association PP à Pau cet hiver, la réunion d'information de Lignières en Berry et le Prix de l'Union pour le Galop français au printemps, le prix Province Paris pour le Galop Français le 20 juin à La Teste.

Pour le second semestre vous trouverez ci dessous quelques une de nos prochains rendez-vous. D'autres restent à définir et figureront sur notre site internet.

## Nos prochains rendez-vous

- le 27 juillet sur l'hippodrome de Vittel;
- le 20 août sur l'hippodrome de Clairefontaine;
- le 24 août sur l'hippodrome de Pompadour, avec l'APPE;
- le 29 août à Decize et le 18 septembre au Lion d'Angers pour les concours inter-régionaux AQPS;
- le 5 septembre sur l'hippodrome de Chateaubriant;
- le 9 novembre sur l'hippodrome de Marseille Borély;
- le 16 novembre sur l'hippodrome Auteuil pour notre Assemblée Générale annuelle;
- le 7 décembre sur l'hippodrome d'Angers.

Je vous souhaite un bon été hippique à tous

Amicalement



Hubert Tassin

**Vous ne recevez pas encore le GRAIN DE SEL DU VENDREDI ?**

**Inscrivez vous par un simple mail à**

[associationpp@yahoo.fr](mailto:associationpp@yahoo.fr)